



# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2023



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 mai 2023

Date de convocation : 17 mai 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Lundi 22 mai, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 16 votants : 19

Présents : SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, DAVID Karine, EVEILLARD Lydia, OGER Arnaud, FLEURY Jean-Claude, ISAAC Bertrand, BATARD Sandrine, MAROUSSIE Didier

Absents et excusés : POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à RIOU Marie-Claude, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à SOUCHET Jean, NICOU Audrey ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie, LAINARD Delphine, JOINT Dorothée

Secrétaire de séance : OGER Didier

Les membres présents adoptent à l'unanimité les procès-verbaux du 27 février 2023 et du 03 avril 2023.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 14 mars et le 09 mai 2023 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
GAMM VERT	Projet espace végétalisé pour service périscolaire	885,46 €	Commune – Op. 76
SAS BODIN	Reprise béton trottoirs allée des Vignes, rue du Villebon, rue de la Marne	8.879,64 €	Commune – Op. 82
MAJUSCULE VERRIER	Aménagement stand bricolage pour service périscolaire	311,51 €	Commune – Op. 76
ATEMIS	Switch pour refonte baie de brassage mairie	2.473,00 €	Commune – Op. 46
ATEMIS	Switch pour conformité informatique des services techniques	598,50 €	Commune – Op. 46
FIGOMEX	Harnais de sécurité serves techniques	700,98 €	Commune – Op. 61
IECP	Réfection tableau électrique école publique	5.840,37 €	Commune – Op. 65

Défi Littoral	Réparation porte sectionnelle services techniques	3.215,36 €	Commune – Op. 61
WURTH	Visseuse et meuleuse services techniques	513,50 €	Commune – Op. 61
WURTH	Appareil de détection services techniques	112,26 €	Commune – Op. 61
AIMA	Débroussailleuse, souffleur et tronçonneuse services techniques	1.355,34 €	Commune – Op. 61
AIMA	Tondeuse services techniques	1.566,67 €	Commune – Op. 61
Equip Jardin Atlantic	Houe maraichère et binette services techniques	241,27 €	Commune – Op. 61
REXEL	Cercluse et feillard services techniques	336,85 €	Commune – Op. 61
IECP	Remplacement chauffe-eau camping municipal	5.627,04 €	Commune – Op. 37
RIVOLIER	Caméra piéton police municipale	760,00 €	Commune – Op. 46
SARL COUTHOUIS	Réfection plancher sous les cloches de l'église	1.980,00 €	Commune – Op. 40
NAUTILUX	Logiciel gestion des doléances (investissement & fonctionnement)	5.920,00 €	Commune – Op. 46
IECP	Chauffe-eau salle des primevères	1.023,80 €	Commune – Op. 17
DAILLOT	Etagère pour service périscolaire	317,40 €	Commune – Op. 76

#### FONCTIONNEMENT

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Milan Editions	Abonnement annuel magazines jeunesse médiathèque	172,00 €	Commune
Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée	Analyse réseau eau camping municipal	209,03 €	Commune
CTC	Contrat annuel d'autorisation de copies internes professionnelles d'œuvres protégées	165,00 €	Commune
EURE FILMS	Film pour couvrir livres médiathèques	554,09 €	Commune
E-Collectivités	Téléphone et abonnement référent « En voiture Simone »	55,20 €	CCAS
Les Cellier de Beauvoir	Vins pétillants	250,20 €	Commune
TECERES	Reprise des zones de buts - Mai 2023	3.689,00 €	Commune
TECERES	Sablage et décompactage terrain de football – Automne 2023	2.585,00 €	Commune
TECERES	Défeutrage et regarnissage terrain de football – Automne 2023	3.836,00 €	Commune
TECERES	Regarnissage des terrains de football - Mai 2023	2.176,00 €	Commune
E-Collectivités	Certificat électronique Stéphanie POTIER	240,00 €	CCAS
Editions Evènements & Tendances	Livres « Mariages du Monde » et « PACS Street Art »	840,08 €	Commune
Pépinière NAULLEAU	Fleurs services techniques	324,89 €	Commune

### DCM n°040-04-2023

#### Vote des jurés d'assises 2024

Il est procédé au tirage au sort pour désigner les 06 jurés pour les assises 2024.

### DCM n°041-04-2023

#### Consultation emprunt pour financement investissements 2023

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle le budget primitif voté le 03 avril 2023 dans lequel est inscrit en produits de la section d'investissement un emprunt de 350.000,00 € (*trois cent cinquante mille euros*) pour financer les investissements de cet exercice.

Il sollicite l'autorisation de lancer une consultation auprès des organismes bancaires en vue de contracter cet emprunt et précise que l'attribution fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de contracter un emprunt pour financer les investissements inscrits au budget Général pour l'exercice 2023,
- Dit que l'organisme bancaire sera choisi au Conseil municipal du mois de juin 2023.

### DCM n°042-04-2023

#### Subventions communales 2023

Suite aux travaux de la Commission finances réunie le 02 mai 2023, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose que soient attribuées au titre de l'exercice 2023 les subventions qui suivent :

SUBVENTIONS 2023		Montant en €
ASSOCIATIONS GERVINOISES	Société communale de chasse	350,00 €
	AS Football	2 000,00 €
	SHR - Société Hippique Rurale	200,00 €
	Patrimoine & Tradition (salon du livre)	1 650,00 €
	Outils en main	450,00 €
	Union des commerçants	2 300,00 €
	UNC AFN	200,00 €
	MIB	200,00 €
	Palet gervinois	200,00 €
	Arc en ciel gervinois	200,00 €
	Amicale des pompiers	300,00 €
	FABIGAN	200,00 €

SCOLAIRE	APEG	700,00 €
	APEL	700,00 €
	OGEC - Garderie	600,00 €
	OGEC - Voyages scolaires	1 800,00 €
	Coopératives scolaire école publique - Voyages scolaires	1 800,00 €
DIVERS	Station SNSM de Fromentine	200,00 €
	Fonds de solidarité logement - Département de la Vendée	580,00 €
	Fonds d'aide aux jeunes - Département de la Vendée	185,00 €
	ASSOLI	82 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>96 815,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote le montant des subventions communales versées aux associations selon le détail ci-dessus,
- Précise que les subventions à caractère social sont attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale,
- Indique que le montant global des subventions est inscrit au Budget Primitif 2023 du Budget Général à l'article budgétaire 6574.

#### DCM n°043-04-2023

#### Subvention à ASSOLI au titre de la compensation de la réduction des aides de la CAF de la Vendée

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, rappelle la délibération n°044-03-2019 par laquelle une convention avait été signée pour une durée de 04 ans entre la commune et ASSOLI dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

En application de cette convention, les communes signataires (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain) s'engagent à prendre en charge la diminution de l'aide financière annuelle versée par le CAF en attribuant une subvention de compensation à ASSOLI.

La répartition de la prise en charge s'opère en fonction du taux de fréquentation par les enfants de chaque collectivité, la fréquentation s'entendant en nombre de journée par enfants.

Il informe qu'en 2021, le montant de la dégressivité s'élève à 10.584,94 € (dix mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatorze centimes). Pour la commune de Saint Gervais, la fréquentation représentait 37,27%, soit le versement de la somme de 3.945,00 € (trois mille neuf cent quarante-cinq euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser la somme de 3.945,00 € (trois mille neuf cent quarante-cinq euros) à l'ASSOLI afin de compenser la dégressivité des aides de la CAF pour l'année 2021,

- Dit que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2023 du Budget Général à l'article budgétaire 6574.

### DCM n°044-04-2023

#### Reconduction aide financière attribuée dans le cadre du dispositif de passeport pour l'accession – Année 2023

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle la délibération n°025-03-2022 du 04 avril 2022 par laquelle il avait été procédé à la reconduction pour l'exercice 2022 du dispositif du passeport pour l'accession dans le cadre du programme Eco-PASS du Conseil départemental de la Vendée.

Il propose que soit reconduit ce dispositif pour l'exercice 2023 dans les mêmes conditions qu'en 2022 ce qui permettrait à la commune d'apporter une aide forfaitaire d'un montant de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) aux ménages répondant aux critères d'éligibilité.

Il propose également que l'instruction des demandes continue à être confiée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) qui dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et en énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la mise en œuvre de l'aide financière à l'accession et de retenir les critères exposés ci-dessus,
- Dit que l'aide accordée par dossier sera de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) quel que soit la composition familiale du ménage,
- Arrête le nombre de primes à 02 pour l'année 2023 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 inclus),
- Autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vue de la vérification faite par l'ADILE des documents suivants :
  - Avis imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
  - Offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
  - Attestation de propriété délivrée par le notaire.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### Visite du marais salant de la Pétillière par le CME

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, fait savoir que les membres du CME visiteront le 25 mai 2023 le marais salant de la Pétillière. Au terme de la visite, un paquet de fleur de sel sera remis à chacun.

## **URBANISME BATIMENTS**

### Rapport de la Commission urbanisme des 14 avril et 15 mai 2023

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission urbanisme lors de ses réunions du 14 avril et du 15 mai 2023.

## Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°04/2023	Mme CHARRIER Bernadette, M. CHARRIER Théo et M. CHARRIER Mathis à M. LHOTELLIER Dimitri et Mme POIGNANT Ophélie, 19 rue du Haras
N°05/2023	M. TOUGERON Louis, M. TOUGEROIN Michel et M. TOUGERON Philippe à M. PELTIER Alain, 09 rue de la Marne
N°06/2023	Mme SANCHEZ-HUEBRA Rebecca et M. GROIZARD Gabin à M. LUMALY MACHECOURT Guillaume, 44 rue de la Marne
N°07/2023	Mme FOUGERE Véronique à Mme MARTIN Lucie et M. PLUMAIL Romain, 25 rue de la Ramée
N°08/2023	Mme LE DRUILLENNÉC veuve ROSSE Chantal à M. GILLES Philippe, 2 allée du Manège
N°09/2023	Mme BERNARD Claire et M. BERNARD Thierry à ....., 11 allée des Vignes Gates
N°10/2023	Mme JOLLY Roselyne et M. MONNET Didier à M. RENAULT Gérard, 27 rue du Clos de Fontordine

## DCM n°045-04-2023

### Lotissement communal Le Gaveau – La Prairie – Validation du projet

Monsieur le Maire présente la dernière esquisse se rapportant au projet du quartier d'habitations de La Prairie (tranches III et IV du lotissement communal Le Gaveau) réalisée par le cabinet Voies Mixtes à la suite de nombreuses réunions de travail.

Ce projet compte 32 lots libres de constructeurs, 04 îlots destinés à des programmes de logements locatifs sociaux, des espaces communs de voirie / stationnement et un espace naturel commun en lien avec le parcours de l'eau et la rétention des eaux pluviales.

Le montant des travaux est estimé à 576.800,00 € HT (*cinq cent soixante-seize mille huit cents euros*) hors frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et charge réseau (SyDEV, Vendée Eau, télécom).

Monsieur le Maire sollicite la validation de ce projet par le Conseil municipal afin de pouvoir déposer le permis d'aménager correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet finalisé du quartier d'habitations La Prairie correspondant aux tranches III et IV du lotissement communal Le Gaveau,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant et à lancer la consultation des entreprises.

## **AFFAIRES GENERALES**

## DCM n°046-04-2023

### Participation financière à achat couronne funéraire et panier garnis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de délibérer afin de fixer un montant plafond pour les achats de couronnes funéraires en cas de décès d'un ascendant direct, descendant direct ou conjoint(e) d'un membre du personnel communal, du Conseil municipal ou du Centre Communal d'Action Sociale.

Il conviendrait également d'adopter un montant plafond pour l'achat des paniers garnis offerts par la municipalité au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'achat de couronnes funéraires à l'occasion du décès d'un ascendant direct, descendant direct ou conjoint(e) d'un membre du personnel communal, du Conseil municipal ou du Centre Communal d'Action Sociale,
- Valide l'achat de paniers garnis pour les membres du personnel communal à l'occasion, des fêtes de fin d'année,
- Dit que le montant plafond pour l'achat d'une couronne funéraire est fixé à 100,00 € TTC (*cent euros*) et à 35,00 € TTC (*trente-cinq euros*) pour l'achat d'un panier garni.

### [DCM n°047-04-2023](#)

#### Intervention Musique et Danse – Année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°042-04-2022 en date du 16 mai 2022 par laquelle il avait été procédé à la reconduction des interventions musique et danse pour l'année scolaire 2022/2023 avec un forfait annuel de 56 heures afin d'en maîtriser le coût.

Il fait savoir que pour la rentrée scolaire 2023/2024, le Conseil départementale de la Vendée a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel auprès des communes (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants...) avec une augmentation du tarif horaire de 4,90 %.

Il sollicite l'assemblée délibérante pour reconduire ce dispositif pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir ces interventions pour la rentrée scolaire 2023/2024 avec un forfait annuel de 56 heures,
- Indique que la charge sera imputée au Budget Général pour la totalité du coût occasionné,
- Dit qu'il fera appel aux services du Conseil départemental de la Vendée pour la partie organisation de ces interventions.

### [DCM n°048-04-2023](#)

#### Modification bail de location avec NOV FM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°057-05-2022 en date du 27 juin 2022 par laquelle il avait été procédé à la reconduction du bail de location avec NOV FM pour une période de 06 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il précise qu'une augmentation de la surface mise en location avait été décidée afin de répondre à une demande du preneur sollicitant des locaux supplémentaires.

Suite à une réunion avec la vice-présidente de l'association et sa secrétaire, Monsieur le Maire fait savoir que le local ajouté n'est pas utilisé par NOV FM et qu'en conséquence l'association sollicite la modification du bail par un avenant afin d'actualiser les locaux réellement usités et le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de modifier la consistance des bien mis en location à l'association NOV FM en supprimant le local sous préau de 33 m<sup>2</sup>,



- Indique que le montant du loyer mensuel est adapté en conséquence et est fixé à 406,13 €  
(*quatre cent six euros et treize centimes*),
- Dit que l'entrée en vigueur de cette modification est établie au 1<sup>er</sup> juin 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**Dates à retenir :**

*Prochains Conseils municipaux à 20h00 : lundi 26 juin 2023*

*☞ 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 11 décembre*

Le secrétaire de séance,

Arnaud OGER



Le Maire,

Richard SIGWALT

